

Bill C-14—Attribution du temps

Nous avons proposé deux types essentiels d'amendements qu'il était possible de discuter sensément. Le premier point sur lequel il faudrait réaliser des économies, c'est celui que la plupart des Canadiens estiment donner lieu à des abus. Je veux parler de ceux qui quittent leur emploi sans raison valable. Voilà le premier point. Quand on veut réaliser des économies, il faut s'occuper des domaines où il y a des abus. On ne refuse pas les prestations à des gens incapables de trouver du travail parce qu'il n'y en a pas. Il faut s'en prendre à ceux qui ne veulent pas travailler parce qu'ils préfèrent toucher l'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: Le ministre a admis cela au cours d'entretiens que j'ai eus avec lui et ses fonctionnaires. Notre approche est constructive. Elle fera réaliser plus d'économies que celle du ministre, elle entraînera moins de privations. D'ailleurs, il n'y a pas que les députés de l'opposition pour penser ainsi. Nous ne sommes pas les seuls à condamner l'approche du gouvernement. Les fonctionnaires nous donnent raison, et ils ne sont pas les seuls: il y a aussi le Conseil économique du Canada.

Avant la publication de ce bill, le Conseil économique du Canada a fait un tour d'horizon de la situation de l'assurance-chômage. Il a fait une mise en garde contre les mesures visant les réitérants et les nouveaux arrivants, mesures que le gouvernement a présentées quand même. Permettez-moi de citer les passages suivants de l'étude faite par le Conseil économique du Canada:

Suivant un sondage récent, 60 p. 100 des Canadiens pensent que le minimum de huit semaines donnant droit aux prestations est trop peu élevé, et qu'une période de 20 à 27 semaines serait préférable... La décision politique à prendre au sujet du nombre minimum de semaines de travail donnant droit aux prestations doit tenir compte de l'impact économique du programme et des abus auxquels il donne lieu. Mais pour des raisons d'équité et de privations, l'opinion populaire est indéfendable... rien ne permet de conclure que les travailleurs n'ayant qu'un petit nombre de semaines de travail aient une espérance de coût relatif plus élevée. Les conclusions de cette étude... sont que, privés d'assurance-chômage, les travailleurs n'ayant qu'un petit nombre de semaines de travail...

C'est ce que propose le ministre, c'est-à-dire les rendre totalement inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage. Le texte continue ainsi:

—subiraient des difficultés financières encore plus prononcées. Cette constatation devrait entrer en ligne de compte lorsqu'il faudra prendre une décision politique concernant le nombre minimum de semaines de référence.

Voici donc un cas où un organisme financé par le gouvernement lui-même l'a prévenu à l'avance que le bill ne devait pas comporter le genre de mesures qu'il vient précisément de présenter. Ce bill constitue en fait une mesure de dernier recours en vue de réduire le déficit budgétaire l'année prochaine.

Je comprends parfaitement pourquoi les députés d'en face sont si préoccupés de l'ampleur du déficit l'année prochaine. Je comprends pourquoi ils estiment qu'il s'agit là d'un secteur où l'on peut procéder à des économies. Pourtant, pour quiconque a assisté aux réunions et entendu les témoignages, il est manifeste que le gouvernement est en train de présenter à la hâte des mesures mal conçues qui n'auront pas d'effets positifs. Ces mesures feront au contraire énormément de mal dans notre pays et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons appuyer ce bill.

Les ministériels ainsi que les membres du comité qui ont assisté aux audiences ont pu juger des répercussions de ce bill.

[M. McCrossan.]

A maintes et maintes reprises, les terribles répercussions de ce bill ont été évoquées, mais je voudrais les rappeler une fois de plus. Le taux de chômage actuel est de 8.3 p. 100 en date du mois dernier, compte tenu des variations saisonnières. Seules quatre provinces ont un taux de chômage inférieur au taux moyen, à savoir l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Les mesures préconisées par le gouvernement affecteront relativement moins les provinces à faible taux de chômage que les provinces à taux de chômage élevé.

Si l'on considère les dispositions relatives aux réitérants et aux nouveaux arrivés, on constate que ces mesures affecteront 10 p. 100 des chômeurs à Terre-Neuve, 20 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 11 p. 100 en Nouvelle-Écosse, 12 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 10 p. 100 au Québec. En d'autres termes, ces modifications auront les pires répercussions dans les régions aux taux de chômage les plus élevés.

Comme plusieurs députés l'ont fait remarquer, l'exemption de la disposition relative au réitérant dans les régions où le taux de chômage est au moins de 11½ p. 100 n'est qu'un baume provisoire. Le député de Saint-Jean-Est nous l'a bien dit, Terre-Neuve et certaines autres régions les plus défavorisées auront beaucoup de mal à réussir à maintenir leur taux de chômage à moins de 11½ p. 100. La mesure du gouvernement et les dispositions concernant les réitérants et ceux en quête de leur premier emploi, dans les régions qui réussissent à maintenir le taux de chômage à moins de 11½ p. 100 auront des effets incroyables. Environ 18 p. 100 des chômeurs perdront leur droit à l'assurance à Terre-Neuve, 20 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, 14 p. 100 en Nouvelle-Écosse, 19 p. 100 au Nouveau-Brunswick et 12 p. 100 au Québec. Dans les régions plus prospères, les effets de la mesure seront minimes, en Alberta ce seront 6 p. 100 des chômeurs et en Saskatchewan 8 p. 100 qui seront touchés. Par contre, un chômeur sur cinq ou sur six est directement visé par ces dispositions dans les régions moins prospères, et c'est pourquoi nous nous opposons à ces mesures.

Nous proposons des dispositions qui élimineraient les abus, répartiraient la charge plus justement sur toute l'économie et décourageraient les resquilleurs là où ils sont en plus grand nombre, c'est-à-dire dans les familles à revenus moyen et supérieur du centre et de l'ouest du Canada. Le gouvernement cherche à trouver des fonds à n'importe quel prix. Ses propositions vont retomber sur un chômeur sur cinq ou six dans la région de l'Atlantique et au Québec.

Je vois à présent pourquoi le gouvernement veut mettre fin au débat. Ce projet de loi ne tient pas à l'examen. Même les députés d'en face reconnaissent que c'est une mesure de broche à foin. A plusieurs reprises, certains députés se sont élevés contre cette mesure.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

• (1732)

M. Bob Rae (Broadview): Monsieur l'Orateur, je crois que nous devrions définir clairement le centre du problème. Tout ce que le ministre, son secrétaire parlementaire, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et tous les autres disent, que nous ne sommes ici que pour dénigrer tout ce que le gouvernement fait, que nous n'avons aucune proposition constructive à faire, que le bill s'attaque aux fraudeurs et qu'il aura pour effet de les éliminer, que notre parti est favorable aux abus, à